

Observations et avis sur les demandes d'autorisation environnementale en vue de l'agrandissement de l'usine de fabrication de plaquettes de circuits intégrés située à Crolles et d'institution de servitudes d'utilité publique autour du projet.

Contribution du Groupe Local EELV Grésivaudan

La lecture de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) en date du 17 février 2023 a suscité beaucoup d'inquiétude au sein du groupe EELV Grésivaudan. En effet, cet avis pointe de nombreuses lacunes qui rendent difficile la compréhension du projet et les impacts sur l'environnement de ce dernier. **Dans cet avis, l'Autorité environnementale recommande de compléter le contenu de l'étude d'impact, décrivant le projet d'ensemble et ses impacts, et de ressaisir l'Autorité environnementale avant l'enquête publique.**

La non prise en compte de cette recommandation nous semble constituer une irrégularité manifeste.

La MRAE fait remarquer dans son avis que l'impact des effets cumulés avec d'autres projets n'est pas traité alors que l'article L122-3 du code de l'environnement l'impose. Par exemple, la présence de SOITEC, autre ICPE (Seveso seuil bas) n'est pas prise en compte. De même, l'impact à long terme du prélèvement d'eau potable sur le champ de captage de Grenoble Alpes Métropole n'est pas étudié (la demande d'eau d'autres territoires proches pourraient être plus importante en raison du changement du climat). Indépendamment de l'avis de la MRAE, il nous semble que la quantité d'eau nécessaire au fonctionnement de cette usine pose question. Nous ne sommes pas convaincus par les dires de STMicro concernant ses projets de recyclage. Nous sommes tout à fait défavorables à donner à cette usine le droit de pomper dans la nappe située dans son sous-sol. La direction dit haut et fort que ce pompage n'aura lieu qu'en cas d'urgence, mais nous pensons qu'une fois cette autorisation accordée, il ne sera pas possible de contrôler si c'est vraiment le cas ni de revenir en arrière.

De notre point de vue, l'eau doit être fournie en priorité aux habitant-es du territoire, en second lieu aux agriculteurs et enfin à l'industrie. Ces deux derniers acteurs économiques devant pouvoir se contenter d'une eau non potable.

La situation climatique observée en 2022 et 2023 renforce nos convictions sur ce point : en 2022 un long épisode caniculaire nous a imposé de lourdes restrictions sur notre consommation d'eau. En a-t-il été de même pour les industries présentes sur notre territoire ? La période de sécheresse observée pendant l'hiver dernier a drastiquement réduit les chutes de neige sur nos montagnes qui n'ont pas pu cette été recharger normalement les nappes phréatiques du Grésivaudan. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Par ailleurs, il nous semble que la liste des communes concernées par l'enquête publique en cours est beaucoup trop restreinte. En effet, l'ensemble des communes de la communauté de communes Le Grésivaudan et toutes celles de Grenoble-Alpes-Métropole sont concernées, en particulier parce que ces collectivités participent au financement des installations d'adduction d'eau vers le site de STMicro.

Cette extension nous laisse présager une hausse démographique assez soudaine, localement ou dans le Grésivaudan, dont la densité de population est déjà bien élevée, avec diverses conséquences : hausse du prix du foncier, risque d'exclusion pour certaines catégories sociales, risque de saturation des voiries, diminution des espaces verts et agricoles, ajout connexe des consommations d'eau et d'énergie dû à cette hausse démographique

Incidemment, cela risque d'une part d'augmenter le prix du foncier (déjà bien élevé) dans le Grésivaudan, avec les exclusions sociales que cela peut engendrer, et d'autre part d'accroître la saturation des voiries aux heures de pointe.

Ce projet va indirectement capter des sommes d'argent public non négligeables, argent public qu'il serait plus sage (a fortiori dans un contexte inflationniste) d'orienter vers des investissements pérennes, de long terme, et utiles à toutes et à tous (logement, agriculture, transports, éducation), car les retombées fiscales seront loin d'être immédiates

Enfin, le manque de transparence et la rétention d'information de la part de STMicro se confirment dans l'enquête publique par la multiplication des documents considérés comme confidentiels.

En conclusion, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, le groupe EELV Grésivaudan demande à la commission d'enquête de rendre un avis défavorable ou, à défaut, d'assortir un éventuel avis favorable de réserves précises concernant :

- la consommation d'eau qui devrait être très fortement limitée dans l'absolu et pas seulement par plaquette produite
- le rejet dans le milieu aquatique de polluants chimiques ou d'autres natures
- le rejet dans l'atmosphère de polluants et de poussières (particules fines)
- l'artificialisation des sols en exigeant, par exemple, la construction de parkings en silo au lieu de poursuivre l'extension des parkings en surface
- les risques chimiques et d'autres natures auxquels les habitant-es de Crolles et de Bernin ainsi, sans doute, que d'autres communes voisines, sont soumis-es par la présence de cette ICPE Seveso seuil haut à proximité de leurs domiciles, lieux de travail, écoles, crèches, etc.
- le bruit, en particulier nocturne

Il est à noter que les écologistes du Grésivaudan (et d'ailleurs) considèrent que la croissance incontrôlée du « numérique » au niveau planétaire doit être questionnée. Au rythme actuel de cette croissance, l'impact de ces technologies sur les ressources vitales (comme l'eau mais aussi l'air pur), sur la biodiversité et sur le climat s'ajoute à celui des gaz à effet de serre d'une façon significative.

Les besoins de matériaux de type "terres rares", dont les ressources sont limitées, les extractions coûteuses, polluantes, et demandant un acheminement sur des milliers de kilomètres, besoin de matériaux nécessaires à la réalisation de batterie (lithium, cobalt, nickel) dont les épuisements sont prévus entre 34 et 160 ans, impossibilité de recyclage ou de retraitement, avec des obligations légales de retraitement qui sont non-respectées.

Le numérique suscite aussi des craintes d'un autre ordre : il met en danger nos libertés en donnant les moyens aux gouvernements de tous bords de contrôler les déplacements, les communications, les faits et gestes de tout un-e chacun-e (voir à ce propos l'article de Mediapart daté du 29 septembre et intitulé « Sur fond d'espionnage les incroyables dérives de l'enquête contre la mouvance écologiste »). C'est le numérique qui permet à nos enfants de se harceler les un-es les autres poussant certain-es au suicide. Est-ce ça la société que nous voulons ? De la même manière que nous n'arriverons pas à limiter le dérèglement climatique sans faire de nombreuses et significatives économies d'énergie, nous devons réduire notre consommation de puces et arrêter de produire des milliards d'objets inutilement connectés voire de « gadgets » électroniques qui terminent leur existence dans les poubelles en quelques mois ou quelques jours.

Malgré cela, nous ne pensons pas qu'il faille fermer toutes les usines européennes qui produisent des semi-conducteurs dont celle de STMicro à Crolles. Nous avons l'espoir qu'en France et en Europe, la législation et la réglementation permettent de réguler mieux qu'ailleurs l'impact de ces usines sur la planète. Il nous semble aussi que la présence sur

notre sol de l'une d'entre elles et les débats qui entourent sa consommation d'eau et autres nuisances ainsi que son projet d'agrandissement pourraient permettre une prise de conscience par nos concitoyen-nes de l'absurdité de cette croissance numérique, en particulier dans les sphères individuelles.



[Facebook EELV Grésivaudan](#)

Emmanuel de Larminat et Didier Deplancke co-référents du Groupe local EELV Grésivaudan